

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 50196 B1** (51) Cl. internationale : **G03G 21/16; G03G 15/08**
- (43) Date de publication : **30.11.2023**
-
- (21) N° Dépôt : **50196**
- (22) Date de Dépôt : **21.09.2018**
- (30) Données de Priorité : **21.09.2017 JP 2017181797**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/JP2018/036619 21.09.2018**
- (71) Demandeur(s) : **Canon Kabushiki Kaisha, 30-2 Shimomaruko 3-chome Ohta-ku Tokyo 146-8501 (JP)**
- (72) Inventeur(s) : **YAMAOKA, Masato ; NAGASHIMA, Toshiaki**
- (74) Mandataire : **ABU-GHAZALEH INTELLECTUAL PROPERTY (TMP AGENTS)**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP 18859759.5
-
- (54) Titre : **RÉCIPIENT D'APPROVISIONNEMENT DE DÉVELOPPATEUR ET SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT DE DÉVELOPPATEUR**
- (57) Abrégé : L'invention concerne une partie de logement de développeur rotative recevant un développeur, une partie d'extrémité de décharge munie sur un côté inférieur d'une ouverture de décharge pour décharger le développeur logé dans la partie de logement de développeur, une partie d'engagement 30 pouvant s'engager avec une partie à engager. 11b avec une opération de montage du récipient d'alimentation en révélateur 1 pour déplacer la partie à engager 11b dans une direction vers le haut U pour amener l'ouverture de réception en communication fluïdique avec l'ouverture de décharge, et un arbre oscillant 41 supportant de manière rotative la partie d'engagement 30 prévu dans une position telle que les parties d'extrémité opposées de la partie d'engagement 30 peuvent tourner.

REVENDEICATIONS

1. Contenant d'alimentation en développateur (1) pouvant être monté de manière démontable sur un appareil de réception de développateur (8), l'appareil de réception de développateur (8) comprenant une ouverture de réception (11a) destinée à recevoir un développateur, et une partie à mettre en prise (11b) pouvant être déplacée de manière solidaire avec une partie de réception de développateur (11), ledit contenant d'alimentation en développateur (1) comprenant :

une partie de réception de développateur mobile en rotation (2c) recevant le développateur ;

un engrenage (2d) destiné à transmettre une force d'entraînement à ladite partie de réception de développateur (2c) ;

une partie de décharge de développateur (300) mobile en rotation par rapport à ladite partie de réception de développateur (2c) et pourvue, d'un côté inférieur, d'une ouverture de décharge (4j) destinée à décharger le développateur de ladite partie de réception de développateur (2c) ;

une partie de prise mobile en rotation (30) pouvant venir en prise avec la partie à mettre en prise (11b) par une opération de montage dudit contenant d'alimentation en développateur (1) pour déplacer la partie de réception de développateur (11) de façon à déplacer l'ouverture de réception (11a) en direction de ladite ouverture de décharge (4j), amenant ainsi l'ouverture de réception (11a) en communication fluïdique avec ladite ouverture de décharge (4j) ;

une partie arbre (41) qui est disposée entre une partie d'extrémité (30a) de ladite partie de prise (30) et son autre partie d'extrémité (30b) par rapport à une direction d'axe de rotation de ladite partie de réception de développateur (2c) et qui supporte rotative ladite partie de prise mobile en rotation (30) ; et

une partie de limitation (42, 43) destinée à limiter un déplacement d'une partie d'extrémité côté engrenage (30a, 30b) de ladite partie de prise (30) par rapport à la direction d'axe de rotation au-delà d'une position
5 prédéterminée.

2. Contenant d'alimentation en développeur (1) selon la revendication 1, dans lequel ladite partie arbre (41) est disposée au-dessous d'un plan horizontal comprenant un axe de rotation de ladite partie de réception de
10 développeur (2c) et au-dessus de ladite ouverture de décharge (4j).

3. Contenant d'alimentation en développeur (1) selon la revendication 1 ou 2, dans lequel ladite partie arbre (41) est disposée sur une surface latérale de ladite
15 partie de décharge de développeur (300), lorsqu'observée dans un sens dans lequel est introduit ledit contenant de développeur.

4. Contenant d'alimentation en développeur (1) selon la revendication 3, dans lequel ladite partie arbre (41) est disposée sur chacune de surfaces latérales de ladite
20 partie de décharge de développeur (300), lorsqu'observée dans le sens dans lequel est introduit ledit contenant de développeur.

5. Contenant d'alimentation en développeur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel ladite partie arbre (41) est disposée à une position plus
25 éloignée dudit engrenage (2d) que de ladite ouverture de décharge (4j).

6. Contenant d'alimentation en développeur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans lequel ladite partie de prise (30) est disposée au-dessous d'un
30 plan horizontal comprenant un axe de rotation de ladite partie de réception de développeur (2c).

7. Contenant d'alimentation en développeur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, dans lequel
35 ladite partie de prise (30) est disposée sur une surface

latérale de ladite partie de décharge de développeur (300), lorsqu'observée dans un sens dans lequel est introduit ledit contenant d'alimentation en développeur (1).

5 8. Contenant d'alimentation en développeur (1) selon la revendication 7, dans lequel ladite partie de prise (30) est disposée sur chacune desdites surfaces latérales de ladite partie de décharge de développeur (300) lorsqu'observée dans un sens dans lequel est introduit ledit contenant d'alimentation en développeur (1).

10 9. Système d'alimentation en développeur, comprenant : un appareil de réception de développeur (8) comprenant une ouverture de réception (11a) destinée à recevoir un développeur, et une partie à mettre en prise (11b) pouvant être déplacée de manière solidaire avec la
15 partie de réception de développeur (11) ; et

un contenant d'alimentation en développeur (1) selon les revendications 1 à 8 pouvant être monté de manière démontable sur ledit appareil de réception de développeur (8).